

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIERE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Procurations : 3

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 AVRIL 2022**

N° 2022/2/16

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'avril à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le trente mars deux-mille vingt-deux.

Présents :

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémy, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, BOREL Christian, DURIF Marlène et MAENHOUT Bernard.

Procurations :

M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc  
Mme DURIF Mylène donne procuration à M. CARRET Bruno  
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat du budget des ordures ménagères 2021

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux, président ;

Après avoir examiné le compte administratif, à la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses (a)	1 190 570,20 €
Recettes (b)	1 335 906,47 €
Résultat de fonctionnement (c = b -a)	145 336,27 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	246 535,80 €
<b>Résultat de clôture 2021 (e = c +d)</b>	<b>391 872,07 €</b>

<b>Section d'investissement</b>		
<b>Recettes</b>	Recettes 2021 (a)	820 317,96 €
	Part de l'excédent de fonctionnement affecté en n-1 (b)	154 478,09 €
	Recettes totales (c = a + b)	974 796,05 €
<b>Dépenses</b>	Dépenses 2021 (d)	1 011 053,38 €
	Déficit d'investissement n-1 (e)	/
	Dépenses totales (f = d+e)	1 011 053,38 €
<b>Solde d'exécution (g = c - f)</b>		<b>- 36 257,33 €</b>
<b>Excédent d'investissement antérieur reporté (i)</b>		<b>373 857,04 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulés 2021(j=i+g)</b>		<b>337 599,71 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>	Recettes	57 000,00 €
	Dépenses	292 856,00 €
	<b>Solde (h)</b>	<b>- 235 856,00 €</b>
<b>Besoin de financement de l'investissement 2021 (j+h)</b>		<b>-</b>

**On constate donc :**

<b>Résultats 2021</b>	
Excédent de fonctionnement	391 872,07 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	-
Résultat global de clôture	391 872,07 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Président propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise de résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2022</b>	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	153 156,29 €
Report en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	238 715,78 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001(recettes)	337 599,71 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation de résultat du budget des ordures ménagères au titre de l'exercice 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 08 avril 2022  
Et de la publication, le 11 avril 2022

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

